

COMMUNE DE MUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 16 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15

Le mardi vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Ghislain MARCANT, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Jean-Louis BLANC.

Monsieur Jean-Louis BLANC donne procuration à Monsieur Frédéric AUSSEL.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

035-2022 EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC APRES LA PERIODE D'ESSAI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la période de 3 mois d'expérimentation de l'extinction partielle de l'éclairage public est arrivée à son terme. Suivant les retours faits en mairie, cette expérience peut être considérée comme positive.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De poursuivre l'extinction partielle de l'éclairage public.
- Arrêtent la plage horaire « d'été » à partir de minuit trente et ne pas rallumer.
- Arrêtent la plage horaire « d'hiver » : en semaine de 23h30 à 5h30
Les vendredis et samedis de 0h30 à 5h30

Pour copie conforme,
A Mus, le 25 mai 2022,
Le Maire,



Patrick BENEZECH.